

Demierre Daniel  
La Clamogne 12

Marsens, le 26 septembre 2017

1633 Marsens  
www.danieldomierre.ch

**Recommandé**

Monsieur

Saucy Francis  
R. des Châteaux 49

1633 Vuippens

**Concerne: Lettre du 14.09.2017 recommandée de la commune de Marsens: Vos prises de vues illégales dans l'enceinte du périmètre scolaire.**

Monsieur, bonjour,

Dans sa lettre, mentionnée en titre, la commune de Marsens a écrit ceci:

"MM Macheret et Saucy, vous ont informé qu'il était interdit de filmer dans le périmètre scolaire et donné l'ordre de quitter les lieux".

Je conteste ces écrits.

Ces affirmations de la commune ont pour effet d'aggraver le faits qui me sont reprochés dans cette affaire.

Monsieur Saucy, vous exercer la tâche de conseiller communal et vous devez être assermenté pour accomplir cette tâche. Pouvez-vous personnellement me confirmer dans un courrier, si ce 24 août 2017, lors des contacts que nous avons eu, vous m'avez informé qu'il était interdit de filmer dans le périmètre scolaire et donné l'ordre de quitter les lieux?

Merci de me répondre dans les dix prochains jours.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes bonnes salutations

Demierre Daniel  
La Clamogne 12

Marsens, le 26 septembre 2017

1633 Marsens  
www.danieldomierre.ch

**Recommandé**

Monsieur

Macheret David  
Route de Bugnons 77

1633 Marsens

**Concerne: Lettre du 14.09.2017 recommandée de la commune de Marsens: Vos prises de vues illégales dans l'enceinte du périmètre scolaire.**

Monsieur, bonjour,

Dans sa lettre, mentionnée en titre, au nom de la commune de Marsens a écrit ceci:

"MM Macheret et Saucy, vous ont informé qu'il était interdit de filmer dans le périmètre scolaire et donné l'ordre de quitter les lieux".

Je conteste ces écrits.

Ces affirmations de la commune ont pour effets d'aggraver le faits qui me sont reprochés dans cette affaire.

Monsieur Macheret, vous exercer la tâche de syndic et vous devez être assermenté pour accomplir cette tâche. Pouvez-vous personnellement me confirmer dans un courrier, si ce 24 août 2017, lors des contacts que nous avons eu, vous m'avez informé qu'il était interdit de filmer dans le périmètre scolaire et donné l'ordre de quitter les lieux?

Merci de me répondre dans les dix prochains jours.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes bonnes salutations